

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1923

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 7 C

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et dans le cadre territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.